

L'aspect dans les expressions de localisation temporelle

Denis APOTHÉLOZ

Université de Lorraine & ATILF

Résumé

L'objectif de cet article est de confronter le fonctionnement de deux types de formulations de la localisation temporelle : celles qui sont non-propositionnelles (compléments, au sens usuel du terme) et celles qui sont propositionnelles (subordonnées circonstancielles). Partant des premières, on montre que certaines d'entre elles comportent sémantiquement un composant événementiel, ce qui conduit à distinguer deux types de localisations temporelles. Cette distinction est utilisée ensuite pour analyser le fonctionnement des subordonnées en *quand*, en prenant notamment en considération le temps du verbe, la relation temporelle exprimée et le mode d'insertion de la subordonnée dans le discours (anaphoricité). Cette démarche fait apparaître le rôle central du temps verbal, tout particulièrement dans sa dimension aspectuelle. Elle conduit en retour à analyser certaines expressions de localisation temporelles comme perfectives.

Abstract

The aim of this article is to compare the functioning of two types of formulations of temporal locations: those which are non-propositional (locating adverbials) and those which are propositional (circumstantial subordinate clauses). Starting from the former, we show that some of them semantically include an event component, which leads to distinguish two types of temporal locations. This distinction is then used to analyze the functioning of when-clauses, taking into consideration in particular the tense, the temporal relation expressed and the mode of insertion of the subordinate clause in the discourse (anaphoricity). This approach reveals the central role of the tense, especially in its aspectual dimension. It leads in turn to the analysis of certain temporal locating adverbials as perfective.

Je remercie Marine Borel (Universités de Zurich et de Fribourg) ainsi que les deux relecteurs anonymes, pour la qualité de leurs remarques et le soin avec lequel ils ont lu une version antérieure de ce texte. L'un des relecteurs a noté très pertinemment le côté quelque peu composite de cet article. J'ai tenté de réduire autant que possible ce défaut, mais il m'a semblé en même temps qu'il était induit par le sujet lui-même, qui contraint, s'agissant notamment des subordonnées temporelles, à traiter une grande diversité de problèmes annexes mais pourtant décisifs, dont les temps verbaux et leurs propriétés aspectuelles. Cette diversité est explicitement annoncée dans l'Introduction.

1. Introduction

En sémantique temporelle, les expressions de localisation ont donné lieu à de nombreux travaux. Ceux-ci montrent que ces expressions peuvent avoir des statuts syntaxiques et des fonctionnements temporels variés, plusieurs distinctions et propositions de classification ayant été avancées pour rendre compte de cette diversité (e.g. Borillo 1983, 1998 ; Molinier 1990, 2003 ; Berthonneau 1991, Gosselin 1996, Aurnargue *et al.* 2001).

Le présent article revient sur cette question, en partant d'une distinction que propose C. Molinier dans deux publications sur les prépositions *à* et *en*, distinction qui sera ici confrontée à ce qui se passe quand les expressions de localisation ont la forme de subordonnées temporelles. J'essaierai notamment de montrer que certaines de ces expressions comportent un composant événementiel assimilable à un procès, propriété qui vaut aussi bien pour les formulations propositionnelles que non-propositionnelles de la localisation. Chemin faisant, je serai amené à traiter des temps composés dans les subordonnées de localisation, de l'embarras provoqué par certains passés composés dans ces subordonnées, de l'interaction entre aspect grammatical et aspect lexical, de la spécificité des coverbes de fin de phase dans ce contexte, de la perfectivité et des rapports complexes qu'entretiennent le passé composé et le passé surcomposé résultatif.

2. Deux types de localisation temporelle

C. Molinier a consacré deux articles à l'analyse des propriétés sémantiques des prépositions *à* et *en* dans les adverbiaux de localisation temporelle. Ses analyses aboutissent à distinguer deux types d'expressions, et donc deux types de localisations.

2.1. Localisateurs ponctuels et localisateurs duratifs (Molinier 1990, 2003)

Cet auteur rappelle que lorsqu'elles sont utilisées dans des expressions de localisation temporelle, les prépositions *à* et *en* sont habituellement décrites comme signifiant la ponctualité (*à*) et l'intériorité (*en*) d'un intervalle temporel. Il qualifie

ainsi les localisateurs temporels introduits par *à* de « ponctuels », et ceux introduits par *en* de « duratifs » (Molinier 1990) ou d'« inclusifs » (2003). Il observe notamment qu'en position frontale, les localisateurs ponctuels ont la propriété de pouvoir localiser sélectivement l'état résultant du procès, le procès proprement dit étant en ce cas antérieur au site temporel désigné par le localisateur. L'un des exemples qu'il produit pour illustrer ce phénomène est le suivant :

- (1) **À l'ère tertiaire**, les dinosaures avaient disparu de la planète. (Molinier 1990 : 48)

Dans cet exemple, ce qui est localisé à l'ère tertiaire, ce n'est pas le procès de disparition des dinosaures, mais l'état consistant à avoir disparu. Le procès de disparition est « en dehors du point de référence », pour reprendre la formulation de Molinier (1990 : 48).

Dans cette perspective, cet auteur s'est intéressé aux noms des saisons et à leur utilisation avec ces prépositions : *au printemps / en printemps*, *à l'été / en été*, *à l'automne / en automne*, *à l'hiver / en hiver*. Compte tenu du fait qu'*en printemps* est inexistant, et que les noms *été* et *hiver*, utilisés dans des circonstanciers de localisation, « ne se construisent pas normalement avec la préposition *à* » (2003 : 329), il en conclut que l'opposition entre ponctualité et durativité ne fonctionne – et ne peut par conséquent être formellement exprimée – qu'avec le nom *automne* pour ce qui concerne les noms des saisons. D'où l'analyse (2) :

- (2) a. **À l'automne**, Max était déjà parti. (ponctuel)
 b. **En automne**, les nuits sont fraîches. (duratif)
 (Molinier 1990 : 48)

Cependant, deux types de faits indiquent que ces conclusions doivent être nuancées.

D'une part, la grammaticalisation de l'opposition entre localisateur ponctuel et localisateur duratif, telle qu'on l'observe en contrastant les deux prépositions dans (2), est loin d'être systématique s'agissant des noms des saisons. En attestent des exemples comme les suivants, que rien n'empêche d'interpréter comme duratifs en dépit de la préposition *à*. Dans le premier, *à l'automne* est d'ailleurs reformulé par *au moment des batailles de marrons* :

- (3) Quand il pleuvait, on s'installait sur les banquettes et on conduisait tout l'après-midi les volants crantés et les boîtes de vitesse des vieilles tractions noires, des 403 et des dauphines, des DS. Ça sentait le moisi et l'huile de vidange. **À l'automne**, au moment des batailles de marrons, nous prenions les couvercles des poubelles en métal pour faire des boucliers. (E. Guattari, 2012¹)

1. La majorité des exemples présentés dans cet article ont été trouvés grâce à la base de données textuelles Frantext (<https://www.frantext.fr/>). Les exemples non référencés résultent de manipulations d'exemples attestés ou ont été forgés pour les besoins de l'exposé.

- (4) **À l'automne**, je suis retourné à Viatka pour montrer le film à ceux qui, Ania disparue, en demeuraient les seuls protagonistes. (E. Carrère, 2007)

D'autre part, les expressions *à l'été* et *à l'hiver*, quoique peu fréquentes comme circonstanciels de localisation temporelle, n'en sont pas pour autant inusitées, comme le montrent les extraits ci-dessous, qui n'ont rien d'exceptionnel :

- (5) **À l'été de 1943**, la résistance française se trouvait suffisamment organisée pour que la formation d'une assemblée délibérante devienne à la fois possible et désirable. (D.W.S. Didderdale, 1954)
- (6) Là, comme il se doit, mes pistes se brouillent un peu, mais le sûr est qu'**à l'hiver 1948-1949** elle avait quitté la Doutra pour un appartement situé rue Lenepveu [...]. (G. Genette, 2006)

On notera par ailleurs que dans (5), il n'est pas certain que l'expression soit ponctuelle ; elle pourrait être interprétée durativement. Dans (6) en revanche, l'interprétation est assez clairement ponctuelle, le plus-que-parfait étant ici résultatif.

Quant à la forme *en printemps*, elle est inexistante comme complément de localisation temporelle, *au printemps* étant la forme régulière. Cependant, selon C. Molinier, *au printemps* doit être analysé comme dérivant, selon les cas, soit de *à le printemps*, soit de *en le printemps*². Si cette analyse est correcte, *au printemps* serait donc un cas d'homonymie de construction. D'où les deux emplois suivants :

- (7) **Au printemps**, Luc n'était pas encore arrivé au terme de l'expédition. (ponctuel)
(Molinier 2003 : 330)
- (8) **Au printemps**, Max est très souvent absent de son bureau. (duratif)

Comme l'un des relecteurs de cet article l'a suggéré, on pourrait plus simplement y voir un cas de sous-spécification sémantique, ce qui éviterait de parasiter l'analyse synchronique par des considérations diachroniques.

Une dernière remarque, concernant le commentaire que fait Molinier de l'exemple (1) : avec cette formulation, le procès de disparition est situé « en dehors du point de référence ». En fait, cette analyse revient à choisir parmi deux interprétations possibles. En effet, à défaut d'un contexte plus précis, (1) peut signifier aussi bien : (a) qu'à l'ère tertiaire il n'y avait plus de dinosaures (interprétation choisie par l'auteur), que (b) la disparition des dinosaures a eu lieu durant l'ère tertiaire. Dans l'interprétation (a), le plus-que-parfait est résultatif ; dans l'interprétation (b) – interprétation qui n'est certes pas la plus probable – il est processif³. On retiendra de cette observation qu'un circonstanciel temporel détaché portant sur un temps composé permet une interprétation

2. Ce dernier cas, sur le modèle : *la Finlande* > *en Finlande* VS *le Danemark* > *au Danemark*.
3. Cette interprétation serait beaucoup plus probable avec le localisateur en fin de phrase.

résultative du temps verbal et, simultanément, est lui-même susceptible d'une interprétation « ponctuelle » au sens de Molinier.

2.2. Localisation-advenue et localisation-état

Arrêtons-nous un instant sur les notions utilisées par cet auteur pour décrire ces deux fonctionnements : la ponctualité et la durativité.

Comme on sait, cette opposition est traditionnellement utilisée pour caractériser les procès, aussi bien dans une perspective grammaticale (analyse des temps verbaux) que lexicale (analyse des verbes et expressions verbales). Elle intervient par exemple dans la typologie de Vendler (1957 : 147), sous les dénominations de *single moment* et de *period of time*. Elle n'est pas rare non plus lorsqu'il s'agit de caractériser des expressions de localisation temporelle (Declerck 2006 en fait également usage). Dans cet emploi, elle pose le problème de savoir en quoi consiste exactement cette opération de localisation. Si l'on reprend le couple d'expressions à *l'automne / en automne*, au sens où elles sont interprétées dans (2a) vs (2b), on constate que les descriptions de C. Molinier recourent à la notion d'inclusion pour caractériser la localisation, mais seulement pour la seconde de ces expressions. Le terme même d'inclusion est d'ailleurs évoqué par cet auteur comme une sorte d'alternative terminologique à celui de durativité. Cela étant, on peut se demander en quoi cette notion d'inclusion est opposable à celle de ponctualité. En particulier, on saisit mal ce qui empêcherait de considérer que dans un exemple comme (2a), réputé ponctuel, il y a inclusion de l'état consistant à « être parti » dans l'intervalle temporel que désigne le localisateur à *l'automne*. Cette difficulté apparaît indirectement dans la façon même dont est parfois définie la ponctualité. Pour Molinier, elle « correspond en gros à la notion de point sur l'axe temporel ou à celle d'espace temporel borné et insécable sur ce même axe temporel » (2003 : 320, les italiques sont les miennes). En définitive, on est amené à se demander si la durée – présente ou absente, interprétée ou non comme un possible contenant temporel – est bien le paramètre le plus pertinent pour caractériser ce qui oppose (2a) et (2b).

Par ailleurs, les descriptions de cet auteur omettent de prendre en considération que toute opération de localisation temporelle comporte en réalité deux dimensions : d'une part, elle identifie un site temporel (de façon absolue, déictique ou anaphorique), d'autre part elle associe à ce site un intervalle.

Une analyse alternative consiste à observer que (2a), contrairement à (2b), produit un effet sémantique tout à fait particulier, non mentionné par C. Molinier, qui est le suivant : l'expression localisatrice y a une valeur potentiellement événementielle. Par « événementiel », j'entends que l'expression équivaut à signifier non pas un site-intervalle, mais une transition consistant dans l'*advenue de ce site-intervalle* dans le cours du temps. Cette dimension événementielle, assimilable à un procès, n'a à ma connaissance guère été décrite

dans la littérature sur les expressions de localisation temporelle. À *l'automne* équivaut alors pratiquement à une subordonnée faisant état de ce procès d'advenue. Si bien que l'on peut décrire le contraste entre (2a) et (2b) au moyen des gloses suivantes :

- (9) a. à l'automne ≈ 'une fois l'automne arrivé', 'quand l'automne est arrivé / fut arrivé'
 b. en automne ≈ 'durant l'automne', 'pendant l'automne'

On pourrait également caractériser l'opposition de ces deux expressions en indiquant que à *l'automne* désigne l'advenue de la saison automnale, tandis que *en automne* désigne l'intervalle allant du début à la fin de cette saison.

On notera – et c'est un point important – que quand elle actualise effectivement cette valeur événementielle, à *l'automne* implique d'autres informations encore. L'expression présuppose en effet qu'un autre site temporel a précédemment été évoqué, antérieur au site que désigne à *l'automne*. Ce qui revient à dire que à *l'automne* fonctionne comme un opérateur anaphorique de consécution. Elle est comparable sur ce point à des expressions comme *le lendemain* ou *deux semaines plus tard*. Par contraste, l'expression *en automne* est « stative ». Elle n'implique par elle-même aucune dimension événementielle ni anaphorique. On reviendra plus loin sur la caractérisation de ces deux fonctionnements, notamment en termes de bornes. Pour l'instant, on proposera de les désigner provisoirement par les expressions de « **localisation-advenue** » (à *l'automne*) et de « **localisation-état** » (*en automne*), en lieu et place des localisations « ponctuelle » et « durative » de C. Molinier.

2.3. Généralisation

La distinction entre localisation-advenue et localisation-état nous paraît d'autant plus intéressante qu'elle concerne de nombreux types formels d'expressions. Outre les syntagmes prépositionnels et de nombreux adverbiaux, elle concerne également les subordonnées temporelles (cf. § 3.2.6.). Nous verrons que, à l'instar de ce qu'on observe avec les noms des saisons, elle n'est que partiellement grammaticalisée. Cependant, même si les usages et les interprétations présentent passablement de variation à cet égard, c'est bien cette distinction qui peut être exprimée avec des couples d'expressions comme les suivants :

- (10) au matin / le matin, en matinée
 au soir / le soir, en soirée⁴
 à la fin de / en fin de
 aux premières gelées / pendant les premières gelées

4. L'alternance *matin* vs *matinée* et *soir* vs *soirée* n'est évidemment pas due au hasard. Voir sur ce point Flament-Boistrancourt (1994).

Ainsi, *au matin* et *à la fin de* sont interprétés comme signifiant une localisation-advenue dans (11)-(12), tandis que *le matin* et *en fin de* signifient une localisation-état dans (13)-(14) :

- (11) La nuit, j'étouffe, je prends un bain dans la salle que nous partageons avec un Américain qui rentre soûl et s'efforce de conquérir les faveurs de sa compatriote. **Au matin**, mon bracelet-montre a disparu. Je vais réclamer auprès de la patronne [...]. (F. d'Eaubonne, 1980)
- (12) **À la fin de** la réunion, l'un des participants fit un bout de chemin avec moi. (G.-A. Goldschmidt, 1999)
- (13) **Le matin**, il y avait eu la conférence avec les correspondants de guerre américains [...]. (S. de Beauvoir, 1954)
- (14) **En fin de** soirée, il se mit à pleuvoir. (R. Sabatier, 1980)

Cependant, force est de constater que l'interprétation de ces expressions comme advenue ou comme état ne présente aucun caractère obligatoire. Dans (12), *À la fin de la réunion* doit son interprétation de localisation-advenue tout autant à la préposition qu'à la nature du procès localisé (*faire un bout de chemin*), et serait interprété comme localisation-état s'il s'agissait de localiser la proposition *il prit une dernière fois la parole*.

En fait, beaucoup d'expressions de localisation temporelle sont en elles-mêmes sous-déterminées vis-à-vis de la distinction qui nous intéresse. Leur interprétation comme localisation-advenue ou comme localisation-état est alors contingente et résulte de divers facteurs contextuels. Voici quelques couples d'exemples illustrant cette variation (le premier de chaque couple est préférentiellement interprété comme une localisation-advenue, le second comme une localisation-état)⁵ :

- (15) a. Elle voulut nettoyer ses souliers avec son mouchoir et demanda :
– Tu leur diras de pas me battre ?
Le dimanche suivant, ses souliers étaient teints en noir :
– C'est parce que papa est mort, m'expliqua-t-elle. (B. Beck, 1952)
- b. [...] **le dimanche suivant**, après avoir entendu la messe à la chapelle de son palais, elle fit monter sa femme de chambre dans sa voiture, et alla chercher une seconde messe à la paroisse de Mlle Marini. (Stendhal, 1839)
- (16) a. **Le lendemain**, Sartre avait à peu près retrouvé son équilibre et il a été voir son médecin habituel, le docteur Zaidmann. (S. de Beauvoir, 1986)
- b. **Le lendemain** nous prîmes la route pour Montmachoux dans la 404 bleu marine de Philippe. (N. Heinich, 2013)

5. Les temps verbaux jouent un rôle important dans ces interprétations : dans les exemples (a), imparfait narratif ou « de rupture » et plus-que-parfait ; dans les exemples (b), passé simple.

- (17) a. **En mars**, elle n'était pas encore revenue au 41 boulevard Ornano, depuis sa fugue de décembre. (P. Modiano, 1997)
 b. **En janvier**, je fis mon stage au lycée Janson-De-Sailly [...]. (S. de Beauvoir, 1958)

Notons enfin que les localisations-advenues ne comportent pas obligatoirement un matériau lexical à signification temporelle. Dans un contexte approprié, une expression spatiale peut être amenée à signifier métonymiquement un site temporel, du moins un site associant espace et temps. C'est ce qu'on observe dans le texte ci-dessous, où l'expression à *Marseille* peut être glosée par '(une fois) arrivé à Marseille' :

- (18) Je ne lisais pas, je regardais distraitement défilier le paysage et agaçais mes phalanges écorchées, ma pensée errait, détachée du passé comme du présent. **À Marseille**, je me rendis à la Gestapostelle pour me renseigner sur les conditions de passage en zone italienne. (J. Littell, 2006)

Ce type d'association entre espace et temps se rencontre typiquement dans des contextes où il y a narration d'un parcours, l'expression concernée désignant une étape, à la fois spatiale et temporelle, de ce parcours⁶.

3. Les temps composés et les subordonnées de localisation temporelle

3.1. Temps composés et état résultant

On sait que la plupart des temps composés du français peuvent, selon le contexte, faire porter la référence temporelle sur la phase processive ou sur la phase résultative du procès que dénote le verbe. Cette propriété concerne tous les temps composés à l'exception du passé antérieur, des temps surcomposés et de l'impératif passé, qui sont toujours résultatifs⁷. Étant tributaire du contexte, la sélection de l'une de ces deux interprétations n'est pas toujours très marquée ni même décidable.

Voici toutefois deux couples d'exemples où le contexte est fortement discriminant. Le verbe en gras des exemples (a) réfère à la phase processive, celui des exemples (b) à la phase résultative. Dans les exemples (a), le localisateur temporel (resp. *vers 15h* et *à minuit*) agit comme un sélecteur de l'interprétation processive.

6. Voir l'étude que Borillo (2007) a consacrée à ce type de compléments, qu'elle qualifie de spatio-temporels.
 7. À une réserve près, en ce qui concerne les temps surcomposés. On y revient brièvement plus loin.

- (19) a. C'est vers 15 h que nous **sommes arrivés** à Tours. (B. Auroy, 2008)
 b. Nous **sommes arrivés**, dit-il, il faut descendre. (M. Levy, 2011)
- (20) a. Ils **étaient sortis** à minuit de la ville et ils s'étaient enfoncés dans les gorges désertes, sous la clarté pleine et douce de la lune. (G. Sand, 1839)
 b. D'autres commerçants **étaient sortis** sur le pas de leur porte. Ils riaient et commençaient à lancer des plaisanteries. (B. Clavel, 1962)

Mais qu'en est-il de l'aspect (imperfectif vs perfectif, ou sécant vs global) quand la forme réfère à l'état résultant, comme dans les exemples (b) ? En fait, la visée aspectuelle sur l'état résultant est, comme la montré Gosselin (1996), héritée du temps auquel est fléchi l'auxiliaire, temps qui indique également l'époque de l'état résultant (passé, présent, futur). Concernant (19b) et (20b), la question est donc celle de la visée aspectuelle du présent et de l'imparfait.

L'imparfait est toujours imperfectif et, en tant que temps du passé, contraste avec la visée perfective du passé simple ou du passé composé processif. L'état résultant du plus-que-parfait de (20b) est donc représenté de façon imperfective, c'est-à-dire à un instant où il a déjà commencé et avant qu'il ne se termine.

Le cas du présent est plus complexe. Le présent d'époque (« actuel »), *i.e.* celui qui désigne un moment concomitant du moment d'énonciation, est un temps nécessairement imperfectif. Il doit cette propriété à une impossibilité pragmatique : l'impossibilité de désigner dans son intégralité (depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne terminale) un procès tout en le localisant comme concomitant du moment de l'énonciation (Gosselin 2005)⁸. Mais cette contrainte disparaît quand ce même temps verbal est utilisé pour transposer le passé dans le présent – emploi traditionnellement qualifié de narratif ou d'historique. Le présent peut alors donner du procès, selon la nature de celui-ci et d'autres facteurs contextuels, une représentation aussi bien perfective (généralement quand le procès est téléique) qu'imperfective (quand il est non téléique). L'exemple suivant montre comment peut fluctuer l'interprétation aspectuelle du présent de transposition :

- (21) Aujourd'hui, je **suis** [imperfectif] sur la route avec mon apprenti depuis plus d'une heure quand je **remarque** [perfectif] qu'il **a** [imperfectif] les larmes aux yeux. Je lui **demande** [perfectif] ce qui ne **va** [imperfectif] pas et il m'**avoue** [perfectif] qu'il a uriné dans son pantalon. (Forum VDM, 30.11.2018)

Ces valeurs aspectuelles apparaissent immédiatement si l'on utilise des temps du passé, en suivant par exemple les principes d'une narration classique alternant passé simple et imparfait. On constate alors que les présents imperfectifs deviennent préférentiellement des imparfaits, et les présents perfectifs des passés simples :

8. Cette impossibilité est également décrite, dans le cadre d'une approche différente, par Koschmieder (1929).

- (21') Aujourd'hui, j'**étais** sur la route avec mon apprenti depuis plus d'une heure quand je **remarquai** qu'il **avait** les larmes aux yeux. Je lui **demandai** ce qui n'**allait** pas et il m'**avoua** qu'il avait uriné dans son pantalon.

Le passé composé de (19b), *nous sommes arrivés*, décrivant un état résultant actuel, on peut en déduire qu'il produit sur cet état une visée imparfective. Cet état y est donc représenté sans que ses bornes initiale et terminale soient prises en compte, c'est-à-dire à un moment où il a déjà commencé et avant qu'il ne se termine. Cette analyse est confirmée par la compatibilité de (19b) avec les compléments en *depuis* + durée (cf. *Nous sommes arrivée depuis plusieurs minutes*).

Cependant, le passé composé a lui aussi des emplois relevant de la transposition d'époque. Dans une narration au présent comme (21), il permet, en interprétation résultative, de référer à un instant concomitant de celui auquel réfère un présent de transposition. En ce cas, son interprétation aspectuelle est exposée aux mêmes fluctuations que le présent narratif. L'extrait (21) se termine précisément par un passé composé de ce type :

- (22) il m'avoue qu'il **a uriné** dans son pantalon.

L'apprenti qui avoue vise à signifier qu'il est, au moment où il parle (et depuis un certain temps), dans l'état d'avoir uriné dans son pantalon. La visée sur cet état résultant est imparfective.

Mais dans ce même contexte de transposition d'époque, le passé composé résultatif peut également produire une représentation perfective de l'état résultant. Cette situation se rencontre dans des environnements spécifiques, par exemple quand il est associé à une expression indiquant que l'état résultant est advenu après un court délai (comme *bientôt*, *en un instant*) ainsi que dans certaines subordinées signifiant la consécution temporelle (en *dès que*, *aussitôt que*, *quand*, etc.). Je m'inspire ici de l'analyse que Gosselin (2019) donne du futur antérieur – temps verbal qui, quand il met en saillance l'état résultant, peut également selon le contexte représenter cet état avec une visée imparfective ou perfective⁹.

- (23) Cependant, on mange avec une grande joie, et l'abondance **a bientôt chassé** la faim. Le repas fini, on prie l'étranger de raconter son histoire. (Chateaubriand, 1803)
- (24) Le commissaire dit quelques mots que vous ne comprenez toujours pas, et, **dès qu'il a terminé**, la voix du nouvel arrivant s'élève, merveilleusement intelligible. (M. Butor, 1957)

Contrairement à (22), ces formulations sont incompatibles avec les compléments en *depuis* + durée. On observe également que dans le premier des deux contextes ci-dessus (*bientôt*, *en un instant*, ...), un présent interprété perfectivement produirait une signification pratiquement identique :

9. Propriété qu'il hérite du futur simple de l'auxiliaire.

(23') Cependant, on mange avec une grande joie, et l'abondance **chasse bientôt** la faim.

Avec son auxiliaire au passé simple, il en va différemment du passé antérieur. D'une part, ce temps verbal est toujours résultatif, d'autre part son état résultant est représenté avec une visée perfective. Ce qui revient à produire une représentation globale et compacte de cet état, représentation qui s'accompagne d'un effet d'inchoativité par mise en saillance de sa borne initiale¹⁰. Quand le verbe n'est ni dans une subordonnée temporelle, ni inséré dans une structure corrélatrice (*cf. infra*), cet effet est le plus souvent souligné par un adverbial comme *vite, rapidement, bientôt*, etc. :

(25) Il **eut bientôt arrêté** un plan de fuite fort satisfaisant. (M. Aymé, 1938)

Cette valeur aspectuelle a une forte affinité avec les verbes transitionnels, en particulier ceux qui dénotent des procès de peu de durée voire instantanés (de façon prototypique, les achèvements). De façon analogue à la quasi-équivalence observée entre le passé composé et le présent de (23)-(23'), il en résulte ici une quasi-équivalence entre passé antérieur et passé simple, ce que montre la comparaison de (25) et de (26), dont les conditions d'emploi ne sont pas vraiment discriminables :

(26) Il **arrêta bientôt** un plan de fuite fort satisfaisant.

Une petite mise au point est nécessaire concernant le passé surcomposé – seule forme surcomposée dont il sera question ici. Il existe deux variantes de ce temps verbal : une variante résultative et une variante existentielle, cette dernière correspondant à ce qu'on appelle aussi un parfait d'expérience (Apothéloz 2010). Bien qu'ignorée par beaucoup de locuteurs, la variante résultative est réputée standard car pratiquée sur l'ensemble du territoire francophone ; la variante existentielle est en revanche cantonnée dans la zone occitane et francoprovençale, Suisse romande incluse¹¹. Seule la variante résultative est concernée ici.

10. Les effets inchoatifs de la perfectivité ont été repérés depuis longtemps. Voir par exemple Imbs (1960) à propos du passé simple, ou encore Martin (1971).

11. Ces variantes sont parfois qualifiées respectivement de « générale » et de « régionale » (Jolivet 1986). Elles diffèrent par leur morphologie. Les formes du passé surcomposé sont construites comme suit : les verbes à auxiliaire *avoir* ont une forme du type *a eu fait*, qui admet les deux emplois (résultatif et existentiel). Les verbes pronominaux ont une forme du type *s'est eu levé*, forme qui admet également les deux emplois. Quant aux verbes à auxiliaire *être* non-pronominaux, ils ont la propriété remarquable de présenter deux formes : l'une de type *a été arrivé*, toujours résultative ; l'autre de type *est eu arrivé*, toujours existentielle. Borel (2018) en conclut qu'il s'agit de deux temps verbaux distincts et non de deux emplois d'un même temps verbal. Saussure & Sthioul (2012), se basant sur des considérations sémantiques et pragmatiques, défendent au contraire une conception monosémique du passé surcomposé.

Morphologiquement parlant, le passé surcomposé résultatif est un temps composé dont l'auxiliaire est lui-même fléchi au passé composé¹², et ce passé composé y figure dans son interprétation processive. C'est la raison pour laquelle, selon le principe évoqué plus haut concernant l'auxiliaire, l'état résultant du passé surcomposé, d'une part est localisé dans le passé (le passé composé processif est un temps du passé), d'autre part est représenté avec une visée aspectuelle perfective (le passé composé processif est un temps perfectif).

Il en résulte que passé antérieur et passé surcomposé résultatif partagent les trois caractéristiques suivantes :

- i. ils sont toujours résultatifs,
- ii. leur état résultant est localisé dans le passé,
- iii. ils représentent leur état résultant avec une visée perfective.

Cette similitude a pour corrélat qu'ils sont soumis aux mêmes contraintes et restrictions contextuelles. À quelques très rares exceptions près, on les rencontre exclusivement dans les contextes suivants :

– dans des subordonnées temporelles (en *quand*, *lorsque*, *dès que*, *aussitôt que*, *après que*, *une fois que*, etc.) :

(27) Quand est-ce que vous avez reçu ça ? j'ai demandé **quand** il **a eu fini** de rigoler. (J.-P. Manchette, 1973)

(28) **Lorsqu'**il **eut fini** de se rhabiller, il demanda au pasteur quelles étaient ses intentions. (M. Aymé, 1943)

– dans des indépendantes ou des principales comportant un localisateur temporel d'ultériorité (typiquement : *bientôt*, *vite*, *rapidement*, *en un instant*) signalant que le site temporel désigné par le verbe a été atteint après un court délai¹³ :

(29) [À propos d'une poule] Il **a eu vite fait** de la plumer et de la vider [...]. (J. Renard, 1910)

(30) [...] il **eut rapidement fait** de les dépasser, profitant de ses longues enjambées. (F.V. Estyer, 2019)

– accompagnés de diverses expressions associées aux structures corrélatives : à *peine... que*, *ne... pas plutôt... que*, *ne... pas... que*, *ne... pas sitôt... que*, *tant que... ne... pas...* :

12. Cette analyse morphologique de la variante résultative, qu'on trouve par exemple chez Gougenheim (1938) et Tesnière (1939), fait aujourd'hui pratiquement l'unanimité chez les linguistes. On trouvera dans Borel (2024, Chap. 12) une synthèse très complète des diverses conceptions morphologiques qui ont été proposées en matière de surcomposition verbale du français.

13. Autrement dit, dans ce contexte, *vite* et *rapidement* ne sont pas des adverbes « de manière » – comme dans *il court vite*, *il a mangé trop rapidement* – mais signifient 'peu de temps après', glose qui fait bien voir leur signification de localisateurs temporels anaphoriques d'ultériorité.

- (31) Madame la duchesse de Berry **n'a pas eu plutôt sanctionné** la mesure des 12.000 francs qu'elle s'est embarquée pour sa fameuse aventure. (F.-R. Chateaubriand, 1848)
- (32) Cette idée **n'eut pas plus tôt¹⁴ surgi** en moi qu'une autre évidence m'est apparue. (P. Bourget, 1923)
- (33) La saison passée, on vide notre chamois sur place, on **n'a pas eu fait** 100 m **que** 30 corneilles étaient sur les tripes. (site internet, 2016)
- (34) Yéyé frappait de toutes ses forces et **n'eut pas fait** deux mètres **que** la sueur ruisselait déjà de tous les muscles de son corps. (P. Royer, 2010)

– après *jusqu'à ce que* :

- (35) J'ai été transporté par l'histoire et je n'ai pas quitté mon livre **jusqu'à ce que** je l'**ai eu fini**. (2016, www.amazon.fr, consulté en sept. 2017. In Borel 2024 : 211)
- (36) Avait-il envie de s'amuser, il retardait **jusqu'à ce qu'il eut fini** son travail. (G. Sand, 1851)
- dans des indépendantes comportant un localisateur temporel interprété comme localisation-advenue :
- (37) Il a fallu la relever. **À une heure du matin**, nous **avons eu fini** !
(Oral, in : Damourette & Pichon, t.5, p. 298)
- (38) [...] **le lendemain il eut fini** sa tâche, à quatre heures [...]. (M. Edgeworth, 1829, trad. franç.)

3.2. Les temps composés dans les subordinées temporelles

3.2.1. Délimitation

Les subordinées dont il est question ici sont celles qualifiées habituellement d'adverbiales ou de circonstancielles. Ne sont donc pas concernées les complétives (*savez-vous quand il est arrivé ?*), les constructions traditionnellement appelées « subordinations inverses » ainsi que les subordinées qui, quoiqu'adverbiales, ont une portée méta-énonciative et localisent non pas le procès formulé dans la principale mais sa prise en charge par un énonciateur, comme dans l'exemple suivant :

- (39) [...] et moi, **quand j'y songe**, je ne l'ai guère défendu contre les humiliations.
(G. Brizac, 1996)

Il ne s'agit pas dans (39) de localiser, dans l'intervalle défini par *quand j'y songe*, l'absence de défense d'une certaine personne (*je ne l'ai guère défendu...*), mais

14. Les variations orthographiques *plus tôt / plutôt, si tôt / sitôt*, sont bien attestées dans ce contexte, même si la première de ces graphies paraît plus logique du point de vue sémantique. Le comptage suivant donne une idée de cette variation : dans Frantext, pour la période 1800-2013, on trouve 51 attestations de la séquence « *eut pas plus tôt* + PP », et 45 de « *eut pas plutôt* + PP ».

d'y localiser la survenue de cette pensée et sa prise en charge énonciative. La signification de cette formulation pourrait ainsi être glosée par : '*quand j'y songe, il m'apparaît que je ne l'ai guère défendu...*'.

Les subordonnées temporelles adverbiales, quand elles sont détachées et frontales, ont pour fonction de définir (*i.e.* de construire sémantiquement) et désigner un intervalle temporel. Cet intervalle est destiné à localiser le procès exprimé dans la principale et à lui fournir un cadre de validation. Il est construit à partir de l'information apportée par la proposition qu'introduit la conjonction, de la même manière qu'une expression nominale signifie et identifie son référent à partir de l'information apportée par le nom et ses éventuels éléments adnominaux.

Ces subordonnées sont donc fonctionnellement équivalentes à des expressions adverbiales ou à des relatives déterminatives à antécédent temporel. *Quand il était venu* définit un intervalle temporel à partir de l'information apportée par *il était venu* (héritant ainsi de la sous-détermination référentielle de cette expression), et équivaut fonctionnellement à un adverbial comme *au moment de sa venue*, ou à la relative *au moment où il était venu*, ou encore à une participiale comme *lui venu* (sur ces différentes formulations, voir Borillo 2007). On peut donc distinguer, parmi les circonstanciels de localisation temporelle, ceux qui ne sont pas propositionnels (dont ceux analysés par Molinier) et ceux qui sont propositionnels.

3.2.2. Relations temporelles

Quelles relations temporelles peuvent être exprimées entre P₁ et P₂ dans des séquences de la forme « *quand*-P₁, P₂ » ? Depuis très longtemps l'habitude s'est installée de caractériser ces relations en utilisant les notions d'antériorité, simultanéité et postériorité. Cette méthode présente toutefois l'inconvénient de ne pas tenir compte des différentes phases des procès concernés, ou de leur attribuer un rôle peu clair en confondant phase concernée et relation temporelle exprimée. La méthode utilisée ici consistera au contraire à dissocier la relation temporelle exprimée et les phases des procès entre lesquelles cette relation est établie.

Commençons par distinguer deux types de relations temporelles, s'agissant des conjonctions *quand* et *lorsque* : (A) une relation de concomitance, et (B) une relation de colocalisation dans un même intervalle temporel¹⁵.

15. Les subordonnées en *quand* peuvent également être associées à des relations où la temporalité est absente ou quasi absente. En particulier : la requalification, où P₂ désigne le « même » procès que P₁ et le requalifie, c.-à-d. le recatégorise lexicalement, comme dans (a) ; et la condition, comme dans (b) :

(a) Quand il **a chanté** pour les Chiliens, il **a fait œuvre** de militant ? (S. Signoret, 1976)

(b) Quand vous me **haïriez** je ne m'en plaindrais pas, Seigneur. (J. Racine, 1677)

Ces cas n'entrent pas dans notre problématique et ne seront donc pas traités ici

A. Concomitance

Si l'on raisonne à partir des phases processive et résultative, les configurations suivantes de concomitance sont possibles¹⁶ :

i. Concomitance de la phase processive de P₁ et de la phase processive de P₂ :

(40) Je ne sais pas pourquoi je m'endors toujours en voiture. Quand j'**ai fait** le voyage de Normandie pour la succession de mon oncle, je n'**ai fait** qu'un somme depuis Paris jusqu'à Rouen, et encore on a été obligé de me bourrer de fameux coups de poing pour m'éveiller... (Ch. P. de Kock, 1838)

ii. Concomitance de la phase résultative de P₁ et de la phase processive de P₂ :

(41) a. [...] Sénac ouvre toutes les fenêtres pour faire des courants d'air : quand il **a mangé**, l'odeur de la cuisine l'**offense**. (G. Duhamel, 1937).
 b. Il [un renard] se remet sur pieds, d'un coup d'encolure courageux, regarde une dernière fois le chat qui respire sur la neige, et s'éloigne en boitant sous les arbres. Rroû [le chat] le laisse prendre un peu de champ. Et quand il **a compris** que le renard veut rester seul [...], il le **suit** dans le layon où il chemine. (M. Genevoix, 1931)

Dans (a), cette configuration se manifeste en contexte générique, ou habituel ; dans (b), en contexte de narration au présent. La tradition grammaticale décrit en général cette configuration comme un cas d'antériorité. Mais cette description est confuse et provoque toutes sortes de malentendus. Car en fait, ce qui est exprimé dans les formulations concernées, c'est bien toujours la concomitance, mais entre l'état résultant du procès désigné dans P₁ et la phase processive du procès désigné dans P₂¹⁷.

iii. Concomitance de la phase processive de P₁ et de la phase résultative de P₂ :

(42) Quand il **est arrivé** à la gare, la pluie **avait cessé**.

iv. Concomitance de la phase résultative de P₁ et de la phase résultative de P₂ :

(43) (Contexte de narration au présent) Quand il **a terminé** son tableau, la pluie **a cessé**. (avec la signification : *'quand le tableau est terminé, il ne pleut plus'*)

16. Cette combinatoire est donc incomplète, car il faudrait également inclure les cas où est impliquée la phase pré-processive. Ainsi, dans l'exemple *Quand il va se fâcher, ses mains tremblent*, la phase pré-processive de P₁ est mise en concomitance avec la phase processive de P₂.

17. Cette configuration produit un effet de « chronologie par changement d'aspect », pour reprendre l'heureuse expression de Guillaume (1929 : 23). On voit là tout le gain descriptif qu'apporte la notion de phase.

B. Colocalisation dans un même intervalle temporel

Quand et lorsque ont également des emplois dans lesquels la concomitance est interprétée, par extrapolation, comme une colocalisation dans un même intervalle temporel. Cela donne typiquement des enchaînements comme ci-dessous :

- (44) Masson a essayé de le faire rire. Mais il ne parlait toujours pas. Quand il **a dit** qu'il descendait sur la plage, je lui **ai demandé** où il allait. (A. Camus, 1942)
- (45) Lazar aussi était un solitaire, mais il assumait sa solitude à la façon d'un moine dans sa retraite. Lorsqu'il **s'est aperçu** qu'un autre être humain cherchait à s'approcher de lui, il **a quitté** aussitôt la ville. Je connais cet incident mieux que lui-même et la personne en question. (S. Márai, trad. franç. 2006)

Contrairement aux apparences, ce n'est pas la phase résultative du passé composé de P1 qui est désignée et donc concernée dans ces exemples, mais bien la phase processive : il y a ici consécution de deux phases processives dans l'espace temporel ouvert par la conjonction. Celle-ci pourrait alors être remplacée par *après que, une fois que, éventuellement la fois où*. Tout se passe comme si « *quand / lorsque P* » ouvrait ici un intervalle dont la borne terminale est postérieure à la borne terminale de P¹⁸.

Dans le premier exemple, cette interprétation processive du passé composé de la subordonnée se fait sans difficulté. Elle est favorisée par le fait que le verbe *dire* ne désigne pas un procès transitionnel et n'implique aucun état résultant prédéterminé (contrairement à un verbe comme *se réveiller*). Pour que *dire* au passé composé soit interprété comme référant à un état résultant, il faut donc un contexte tout à fait particulier.

Il en va un peu différemment dans le second exemple, car le verbe *s'apercevoir* désigne un procès transitionnel, du moins pouvant être interprété comme tel¹⁹. Toutefois il est utilisé ici dans un contexte argumentatif : la colocalisation temporelle de P1 et P2 vise à signifier une relation causale entre ces propositions, relation qui à son tour étaye les assertions de l'énoncé précédent (que Lazar est un solitaire). Cet enchaînement ne relève donc pas de la narration.

18. On peut se demander si cet usage de *quand / lorsque* n'a pas pour origine des emplois génériques ou généralisants, comme dans : *Quand on lui pose une question, il répond immédiatement*. Une conséquence sémantique de ce type d'enchaînement est qu'il met en évidence la relation causale entre les procès, au détriment de la relation temporelle.

19. Cette réserve tient au fait que *s'apercevoir* peut signifier aussi bien la transition vers un état résultant (≈ '*passer de l'état consistant à ne pas être conscient de... à l'état consistant à être conscient de...*'), que cet état résultant lui-même ('*être conscient de...*'). D'où des expressions comme *il est en train de s'apercevoir que...* C'est alors un verbe d'activité. C'est vraisemblablement cette interprétation qui est activée dans (45), paraphrasable par '*quand il a été conscient qu'un autre être humain cherchait à s'approcher de lui*'.

L'exemple (40) ci-dessus pourrait être classé également comme colocalisation. On y retrouve la même relation argumentative. La différence est que (40) signifie effectivement la simultanéité des deux procès, ce qui n'est pas le cas de (45).

3.2.3. Subordonnées anaphoriques et non anaphoriques

Un autre paramètre encore intervient dans l'analyse des subordonnées : l'anaphoricité. Par ce terme, on entend le fait de présupposer l'existence d'un site temporel précédemment désigné (généralement par le biais d'une forme verbale antérieure), site par rapport auquel la subordonnée localise comme ultérieur l'intervalle qu'elle désigne. Exemples :

- (46) Quand je lui ai dit que j'étais un peu psy, il m'a raconté qu'il avait « failli faire une dépression ». Il s'était fait licencier et il a imaginé toutes les façons d'assassiner son patron. Et **quand il a eu trouvé la façon avec laquelle il était sûr de ne jamais être attrapé**, il s'est senti mieux, il était guéri. (avotresante.net, 2017)
- (47) Il s'assit entre la cuisinière et Alexandre, versant le vin chaud dans de grandes tasses jaunes. **Quand il eut avalé deux gorgées**, religieusement :
– Bigre ! s'écria-t-il en faisant claquer la langue, voilà du bon vin chaud ! (E. Zola, 1874)

Dans ces extraits, le caractère anaphorique de la subordonnée repose essentiellement sur l'existence de scénarios préconstruits d'événements : *chercher des façons d'assassiner son patron... trouver la façon...* ; *verser du vin... avaler deux gorgées*. Mais l'anaphore peut aussi résulter d'une ellipse, par exemple quand le verbe de la subordonnée est un coverbe de phase et que le verbe sur lequel il porte est implicite (cf. *quand il eut fini, ... / quand il a eu terminé, ...*). Ces subordonnées anaphoriques sont propres aux séquences narratives, qui impliquent une progression de la référence temporelle. Dans les narrations au passé, elles sont typiquement assurées par un temps verbal désignant un état résultant localisé lui-même dans le passé et représenté perfectivement – passé antérieur ou passé surcomposé. Il est d'ailleurs frappant d'observer que quand ces deux temps verbaux sont utilisés dans un autre contexte qu'une subordonnée, ils sont systématiquement accompagnés d'un adverbe anaphorique (*bientôt, vite*, etc.) qui pallie cette absence d'anaphoricité du verbe en proposition indépendante (cf. § 3.1).

Par contraste, les subordonnées des exemples (40) et (45) donnés en 3.2.2 désignent leur intervalle temporel sans anaphoricité. Il en va de même de (41a), en raison de sa généricité.

3.2.4. Un embarras aspectuel

Cela étant, certains verbes, pour des raisons tenant à leurs propriétés aspectuelles, résistent à être utilisés au passé composé dans la subordonnée, lorsque celle-ci

visé à signifier un état résultant passé et à y localiser le procès de la principale. Que penser en effet des exemples suivants ?

- (48) Et vous savez, Charlota Norbertovna, sous nos pieds ce n'était plus la terre, mais de la viande hachée. J'ai jamais vu ça, depuis le début de la guerre. Et puis, le soir, quand on en a **fini** avec les Allemands, je **suis descendu** vers la Volga. (A. Makine, 1995)
- (49) Ce soir-là je m'attendais à ce que tout soit identique, y compris le baiser d'adieu. Mais quand nous **avons terminé** la deuxième partie [de Scrabble], il **s'est calé** dans son fauteuil. Il a posé les coudes sur les bras du fauteuil, les bouts des doigts joints, et m'a regardée. (M. Atwood, 1987, trad. franç.)
- (50) Quand nous **nous sommes rhabillés**, elle a **eu l'air** très surprise de me voir avec une cravate noire et elle m'a **demandé** si j'étais en deuil. (A. Camus, 1942)

Dans ces extraits, compte tenu des procès désignés et de nos connaissances empiriques, il paraît beaucoup plus difficile d'échapper à une interprétation résultative du passé composé de la subordonnée : *finir*, *terminer* et *se rhabiller* sont des verbes on ne peut plus transitionnels. La logique temporelle voudrait qu'on rattache ces exemples à la relation de concomitance (sous-type (ii) ci-dessus), plutôt qu'à celle de colocalisation. Cependant, cette interprétation pose à son tour un autre problème : elle revient à localiser dans le passé l'état résultant désigné par le passé composé de la subordonnée – signification que ce temps verbal est incapable de produire.

Il n'est donc pas étonnant que certains grammairiens et linguistes se soient avisés, depuis longtemps déjà, que des séquences comme (48)-(50) peuvent être ressenties comme problématiques. Pour pallier cette difficulté, une solution souvent préconisée, et d'ailleurs parfaitement logique, est l'utilisation du passé surcomposé à la place du passé composé²⁰. Soit, pour le premier des trois exemples ci-dessus :

- (48') Et puis, le soir, quand on en a **eu fini** avec les Allemands, je **suis descendu** vers la Volga.

La réalité psychologique de l'embarras créé par des formulations comme (48)-(50), et donc la pertinence de cette préconisation normative, peuvent évidemment prêter à discussion. Cela est d'autant plus vrai que, comme l'a observé Carruthers (1993), les formulations de ce type sont fréquentes. Pourtant, plusieurs indices semblent suggérer que cet embarras – en tant que « sentiment » supposé des sujets parlants – ne doit pas être exclu. Ces indices sont les suivants :

20. On trouve cette préconisation dans les *Remarques* (1719-1720) de l'Académie française sur une traduction que Vaugelas avait donnée de l'*Histoire d'Alexandre le Grand* de l'historien romain Quinte-Curce (cf. Ayres-Bennett & Caron 1996) : Quinte-Curce, *De la vie et des actions d'Alexandre le Grand*, trad. de Vaugelas. Paris : Chez Augustin Courbe, 1653. – Parmi les linguistes ayant repris ce type de préconisation, citons Foulet (1925 : 228-229), Guillaume (1929 : 22-24),

- En premier lieu, il n'est pas rare de trouver, dans ce contexte, un passé antérieur à la place du passé surcomposé, comme l'ont relevé plusieurs auteurs (cf. Foulet 1925, Beaujot 1980, Borel 2024) :

(51) De retour dans ma chambre, j'**ai revêtu** ma tenue de chasseur. J'**ai enfilé** à mon biceps gauche le talisman que m'avait offert Maraka, j'**ai attaché** à ma taille la ceinture que m'avait donnée Béréminé. Puis j'**ai extrait** de la tabatière le fétiche de Lonpofana. Je l'**ai posé** exactement sur l'empreinte qu'il avait laissée sur ma paume gauche et j'**ai refermé** mon poing sur lui. Je **me suis concentré** très fort pendant quelques minutes en faisant défiler les incantations, puis j'**ai remis** le fétiche dans sa tabatière. J'**ai décroché** mon fusil de sa place sur le mur et je l'**ai brandi** à bout de bras en lançant une nouvelle série d'incantations. Quand j'**eus fini**, j'**ai raccroché** l'arme et je **suis sorti** de ma chambre à reculons avant d'en refermer soigneusement la porte. (2009, récit de fiction posté sur <http://malijet.com>, consulté en 2017 < Borel 2024 : 287)

Cet extrait a été laissé intentionnellement long, pour faire voir que le passé antérieur est ici inséré dans un contexte où le passé composé est bien le temps conducteur de la narration (« aoriste de discours » de Benveniste). On peut faire l'hypothèse que cet emploi du passé antérieur – qui brouille l'opposition entre « discours » et « histoire » – est précisément révélateur d'un certain embarras vis-à-vis du passé composé et peut-être aussi du passé surcomposé dans ce contexte.

- En second lieu, lorsque la subordonnée est formée de plusieurs propositions verbales, il peut arriver que certaines soient au passé composé résultatif et d'autres au surcomposé, sans qu'il y ait de prime abord une explication à cette alternance :

(52) Dès qu'on **a commencé** à s'apprécier, moi et lui, qu'on **a eu pris** chacun petit à petit la mesure de l'autre [...], dès qu'on **s'est eu repérés** semblables, sales gosses froncés en rupture de ban, en guerre contre tout, hostiles à tout à priori, absolument tout, [...] on s'est rapidos acouinés. On était bien pareils. (F. Bayon, 1987)

(53) Quelques jours plus tard, lorsque j'**ai eu fini** de corriger les copies de cet examen d'algèbre, lorsque l'anonymat **a été levé**, j'ai vérifié que ces deux jeunes gens avaient bien réussi l'épreuve. (M. Audin, 2012)

Stefanini (1992 [1954] : 67), Benveniste (1966 [1959]) : 248-249), Olsson (1971), Martinet (1979 : 129-130). À propos de la formulation *dès que j'ai fini, je suis parti*, Foulet écrit ce qui suit :

« Pourquoi ceux mêmes qui emploient ce tour sentent-ils confusément qu'il est inadéquat ? C'est que le deuxième membre de phrase n'est pas la suite logique du premier. Une subordonnée "dès que j'ai fini" annonce presque nécessairement une principale "je pars". Rapproché du présent, le passé indéfini [= passé composé] se présente en effet dans son acception normale : il indique une action qui vient de s'accomplir [...] » (1925 : 228).

Sur ces passés composés plus ou moins problématiques, voir aussi Apothéloz (2020). En ce qui concerne le passé surcomposé, il faut préciser que même si sa variante résultative est réputée standard (non dialectale), c'est un temps verbal dont la morphologie est inégalement maîtrisée par les sujets parlants (donc plus ou moins déficiente), en particulier lorsqu'il s'agit des verbes à auxiliaire *être*. Ce qui pourrait expliquer un exemple comme (50), où la forme théoriquement préconisée est *quand nous nous sommes eu rhabillés*.

- Dans ce même contexte alternent parfois aussi le passé composé résultatif et le passé antérieur :

(54) Quand il **a été** en face de moi, que son souffle, à mon oreille, si rapide et si bref, **eut contrarié** le long souffle du vent, quand on **s'est mesuré**, enfin, du regard, j'ai constaté alors qu'il était petit, petit comme un scorpion, la tache blanche n'avait pas grandi depuis l'horizon où je la voyais courir vers nous. (B.-M. Koltès, 1983)

- Toujours dans ce même contexte alternent parfois également passé surcomposé et passé antérieur :

(55) Eh bien, monsieur, lorsque j'**ai eu livré** mon poignet à celui de la femme [...] et que le vieillard **eut ordonné** à cette femme de me presser [...] de toute sa force le poignet, j'ai prié d'arrêter au moment où le sang allait jaillir du bout de mes doigts. (H. de Balzac, 1847 < Borel, 2024 : 298)

Le lecteur conviendra que, dans une séquence narrative menée au passé composé (cf. *j'ai prié d'arrêter*), il est pour le moins surprenant que la même relation temporelle soit exprimée d'abord avec un passé surcomposé, ensuite avec un passé antérieur. Il est vrai qu'en français rédigé, les normes rédactionnelles sont particulièrement sourcilleuses en matière de répétition. Mais force est de constater que passé surcomposé et passé antérieur permettent d'éviter, dans ces exemples, de forcer le passé composé à désigner un état résultant dans le passé. Que dans (52) la conjonction soit différente (*dès que*) est peut-être un facteur rendant le conflit plus saillant encore.

- Enfin, on peut soupçonner que c'est ce même embarras qui est à l'origine du plus-que-parfait dans le texte suivant :

(56) Trois heures et demie, Institut. Il était tout en blanc. Nous nous sommes promenés boulevard Henri-IV et revenus ici par les quais.
Quand il **était parti**, j'ai eu peur parce que c'était trop beau et trop irréel. (*Journal* d'Hélène Berr, notation complète du 17.08.1942)

Toutes ces variations sont troublantes. Elles nous renvoient, comme souvent en aspectologie, aux rapports complexes qu'entretiennent l'aspect lexical et l'aspect grammatical. Mais surtout, elles suggèrent que la propension à éviter le passé composé, dans certaines subordonnées temporelles et avec certains verbes ou certaines expressions verbales, pour lui préférer le passé surcomposé ou le passé antérieur, révèle effectivement un certain embarras, et signale en même temps certaines propriétés aspectuelles de ces verbes et expressions verbales. Réciproquement, le fait que certains verbes ou certaines expressions verbales échappent à cet embarras est un indicateur d'autres propriétés aspectuelles. Il y a donc là un véritable terrain d'investigation, touchant aux interactions entre aspect lexical et aspect grammatical.

Il n'est pas possible d'approfondir cette question dans le cadre du présent article. On se bornera donc à deux observations générales touchant à la télécité.

3.2.5. Interférences entre aspect lexical et aspect grammatical

On considère en général que les verbes les plus aptes à accepter les temps surcomposés résultatifs et le passé antérieur sont les verbes téléliques (cf. Schaden 2009, Borel 2018). Parmi ceux-ci, les coverbes de fin de phase (*finir de*, *achever de*...) occupent une place privilégiée. Ainsi, il a été repéré depuis longtemps que *finir* est spécialement fréquent dans les subordonnées temporelles au passé surcomposé et au passé antérieur (e.g. Dauzat 1947, Gross 1968, Hill 1984)²¹. Dauzat notait même que certains grammairiens qui par ailleurs stigmatisent le passé surcomposé, en recommandent pourtant l'emploi quand il s'agit du verbe *finir* !

Cette affinité a son corollaire dans le fait que ce verbe au passé composé est rare dans les subordonnées temporelles localisant un procès lui-même situé dans le passé, comme dans (48) *supra*. Les données quantitatives suivantes, en dépit de la modestie des effectifs, attestent clairement que *finir* peine à signifier le passé dans ce contexte.

Sur un corpus de 147 exemples de la séquence « *quand* + V *finir* au passé composé », trouvés dans Frantext (période 1850-2013, soit 2975 textes), 129 (88%) s'expliquent par un contexte omnitemporel (énoncé générique ou « habituel ») ou de narration au présent, contextes où l'embaras aspectuel décrit plus haut n'existe tout simplement pas. Exemples :

- (57) Les trois quarts de la vie se passent à préparer le bonheur ; mais il ne faut pas croire que pour cela le dernier quart se passe à en jouir. On a trop pris l'habitude de ces sortes de préparations, et, quand on **a fini** de préparer pour soi, on **prépare** pour les autres. (A. Gide, 1939)
- (58) Quand ils **ont fini** leur séance de gymnastique, Éva me **présente** à son « ami » et nous **terminons** ensemble de casser la croûte. (A. Prin, 2005)

Seuls 5 exemples (soit 3%) sont du type de (48), c.-à-d. forçant potentiellement le passé composé à signifier un état résultant dans le passé, et donc exposés à l'embaras décrit ci-dessus. Les exemples résiduels concernent l'expression *finir par* – qui n'est pas un coverbe de phase et ne pose pas les mêmes problèmes –, quelques passés composés à valeur de futur et quelques cas de subordination inverse. Les résultats se présentent comme suit :

21. Pour une observation analogue, mais sur la période du français classique, voir Havu (2012).

Tableau 1. Résultats d'une fouille faite dans Frantext en sept. 2018.
Séquence recherchée : "quand + V *finir* au passé composé"
(*quand* ± 4 mots + aux. *avoir* ± 2 mots + *fini*). Période 1850-2013 (= 2975 textes).

Contexte	Nb d'ex.	%
Énoncés omnitemporels (génériques, habituels), narration au présent	129	88 %
Autres (<i>finir par</i> , passés composés futurs, subordination inverse)	13	9 %
Potentiellement conflictuels	5	3 %
Total	147	100 %

Dans un corpus de 1231 exemples de passés surcomposés résultatifs en subordonnée temporelle (corpus d'écrit), Borel (2024) note que 8.8% concernent le verbe *finir*. Et, si l'on ajoute les verbes *achever* et *terminer*, ces trois verbes totalisent 16.6% des emplois. L'auteure note que la prédilection de ces trois verbes pour le passé surcomposé, quand ils sont en contexte de subordonnée temporelle, est beaucoup plus nette encore à l'oral, puisque ces verbes s'y rencontrent dans 32.4% des cas ! Dans les données analysées, le nombre d'exemples oraux de passés surcomposés en subordonnée temporelle est beaucoup moins important (142), mais ces résultats n'en sont pas moins frappants. Le Tableau 2 en donne le détail.

Tableau 2. Nombre et pourcentage d'emplois des verbes *finir*, *achever* et *terminer* au passé surcomposé en subordonnée temporelle (d'apr. Borel 2024 : §8.4.8.).

Passés surcomposés résultatifs en subordonnée temporelle	Tous verbes confondus	Verbe <i>finir</i>	Verbe <i>achever</i>	Verbe <i>terminer</i>	Total des 3 verbes
Données écrites	1231	108 8.8 %	65 5.3 %	31 2.5 %	204 16.6 %
Données orales	142	39 27.5 %	1 0.7 %	6 4.2 %	46 32.4 %

Ces données convergent vers une même conclusion : les coverbes de fin de phase, et spécialement le verbe *finir*, manifestent une affinité toute particulière pour le passé surcomposé résultatif, quand ils figurent dans une subordonnée temporelle localisant dans le passé le ou les procès signifiés dans la principale²². Une explication de ce phénomène pourrait être, précisément, l'embarras aspectuel qu'engendrent ces mêmes verbes quand, dans ce contexte, ils sont fléchis au passé composé.

22. Étant entendu qu'il s'agit d'une localisation explicite dans le passé, comme dans les exemples (48)-(50), et non d'un passé transposé au présent, comme dans (58).

Réciproquement, on observe que les temps surcomposés résultatifs et le passé antérieur ont pour effet de téliciser les verbes ou expressions verbales non téliques. Ainsi, avec ces temps verbaux, les verbes d'état sont localement réinterprétés comme des inchoations d'états, autrement dit comme des achèvements (Borel 2018) :

- (59) Quand j'ai voulu lui [à mon bébé] donner des fruits il n'en voulait pas. J'en ai essayé pas mal mais rien à faire et puis j'ai essayé les crèmes (bledicrem) et ça il a bien aimé. Une fois qu'il a eu aimé un aliment sucré, je lui ai reproposé des fruits et il a fini par les manger [...]. (2007, <http://bebes.aufeminin.com>, consulté en mars 2016, < Borel 2024 : 240)

Quant aux verbes d'activité, ils sont localement réinterprétés comme des accomplissements ou comme des inchoations d'activités :

- (60) quand il a eu couru, quand il eut couru
 ≈ 'quand la course a été terminée' (avec *courir* réinterprété comme un accomplissement, i.e. comme signifiant : 'faire sa course' ou 'faire une course d'une longueur prédéterminée')
 ≈ 'quand il a commencé à courir' (avec *courir* réinterprété comme inchoation d'activité, par ex. dans un contexte où A voulait inciter B à courir alors que B ne voulait pas courir mais a finalement cédé)

3.2.6. Subordonnées temporelles et compléments de localisation temporelle

Compte tenu de ce qui a été exposé plus haut (§ 3.2.2) concernant l'équivalence fonctionnelle entre les deux types morpho-syntaxiques de localisateurs temporels (subordonnées et compléments de localisation), le moment est venu de se demander si l'on retrouve dans ces subordonnées la distinction des deux modes de localisation décrits au début de cet article : localisation-advenue vs localisation-état.

Suite aux analyses qui précèdent, il apparaît que les subordonnées comportant un passé surcomposé ou un passé antérieur partagent de nombreux points avec les compléments de localisation-advenue. Essayons d'en dresser la liste.

- Elles produisent une localisation construite sur la base d'un procès télique (ou télicisé, cf. ci-dessus 3.2.5) et de son état résultant, la référence temporelle pointant sur la borne initiale de cet état résultant. La localisation peut donc bien être décrite comme l'*advenue* d'un état et, de ce point de vue, elle est identique à celle produite par les compléments de localisation-advenue. Notons en passant que l'une des gloses donnant une description adéquate de la spécificité du localisateur à l'*automne* (§ 2.2), par opposition à *en automne*, utilisait précisément une subordonnée avec un passé antérieur ('*quand l'automne fut arrivé*').
- Les deux types de constructions partagent également les mêmes propriétés anaphoriques : toutes deux présupposent l'existence, en mémoire

discursive, d'un site temporel précédemment désigné (généralement par le biais d'une forme verbale antérieure fonctionnant comme antécédent), site par rapport auquel la subordonnée ou le complément localise l'intervalle qu'elle/il désigne.

- Cette anaphoricité a pour corrélat que la localisation produite est aussi un marqueur de consécution : elle indique une ultériorité par rapport à son antécédent.
- Pour cette raison, les deux formulations ont une forte affinité avec le genre narratif.
- Enfin, les subordonnées temporelles comportant un passé surcomposé ou un passé antérieur, de même que les compléments de localisation-advenue, peuvent produire un effet inchoatif sur l'intervalle désigné.

Compte tenu du fait que les deux temps verbaux impliqués ici (passé surcomposé résultatif et passé antérieur) donnent de leur état résultant une représentation perfective – caractéristique qui les distingue du passé composé et du plus-que-parfait –, on est conduit à faire l'hypothèse que les adverbiaux de localisation-advenue partagent cette même propriété aspectuelle ; et que, par conséquent, l'expression *à l'automne*, quand elle signifie '*à l'arrivée de l'automne*'²³, représente son intervalle temporel avec une visée perfective.

En quoi consiste ce composant « advenue », processuel²⁴, dans les expressions concernées ?

Quand il s'agit d'une expression non-propositionnelle, le composant processuel est l'advenue même de l'intervalle temporel désigné et de son site, autrement dit leur « entrée » dans l'intervalle de la référence temporelle.

Quand il s'agit d'une expression propositionnelle (subordonnée), le composant processuel est fourni par l'advenue de l'état résultant. La différence est ici que cette advenue n'est pas consécutive à une pure progression de la référence temporelle, comme dans le cas précédent. Elle est l'aboutissement (la « culmination ») du procès ayant engendré cet état. L'intervalle de référence est alors constitué par le bloc temporel indifférencié que forment la borne terminale du procès, la borne initiale de l'état résultant (par définition concomitante) et la borne terminale de l'état résultant.

Qu'en est-il alors des localisations-états ? Il s'avère qu'il n'est pas possible de les considérer comme imperfectives. Quel que soit leur mode de repérage – absolu, anaphorique ou déictique – elles construisent un intervalle doté ou

23. Cette réserve est expliquée au début de l'article, § 2.1.

24. J'utilise « processuel » comme adjectif renvoyant à la notion générale de procès (étant entendu qu'un procès peut être analysé comme comportant trois phases), et « processif » comme adjectif caractérisant sélectivement une phase du procès (située entre les phases pré-processive et post-processive).

non de durée, mais sans qu'il y ait de représentation aspectuelle particulière, imperfective ou perfective, de cet intervalle.

3.2.7. Le passé surcomposé en transposition temporelle

Ce rôle de l'aspect dans la localisation temporelle permet d'expliquer une observation faite depuis longtemps déjà : l'emploi du passé surcomposé en contexte de narration au présent (cf. Damourette & Pichon 1911-1936, vol. 5, §1775 ; Sthioul 2006 ; Saussure et Sthioul 2012).

On a vu que la visée aspectuelle du présent et du passé composé résultatif, quand ils réfèrent au moment d'énonciation, est nécessairement imperfective (§ 3.1), et que cette contrainte disparaît dès lors que ces mêmes temps verbaux sont utilisés en transposition temporelle (contexte de présent narratif). Dans cette transposition, en effet, l'interprétation perfective de la phase processive du présent, ou résultative du passé composé, n'est plus empêchée.

Cependant, dans ce type de contexte, le besoin peut se faire sentir de disposer d'une forme verbale explicitement (c.-à-d. grammaticalement) marquée comme résultative *et* perfective, par exemple pour assurer une progression anaphorique de la référence temporelle. Or, précisément, cette fonctionnalité est parfois accomplie par le passé surcomposé. L'état résultant sert alors à localiser un procès exprimé au présent. Borel (2024 : § 8.10.5.) en a récolté plus d'une trentaine d'attestations, dont certaines sont reprises de Damourette & Pichon. Quelques exemples :

- (62) Alors il **marie** sa fille. Quand il **a eu marié** sa fille, son gendre **entreprend** un commerce. (Oral, 1932 < Damourette & Pichon, 1936, vol. 5, p. 297)
- (63) Le Dr Méconille le lendemain, dès qu'il m'**a eu vu**, il **s'excite** sur mon observation. Il voulait m'opérer dare-dare, dans la soirée même qu'il disait. (L.-F. Céline, 2022 [ca. 1934], 49)
- (64) quand j'**ai eu fini** j'**attends** la deuxième question il **dit** qu'est-ce que vous attendez je **réponds** j'attends la deuxième question (Oral, Belgique, 2014 < Borel 2024 : 280)

Cette combinaison de temps verbaux se rencontre également dans des contextes omnitemporels (habitualité, généralité) :

- (65) Au milieu d'une des grandes villes, lorsque la retraite annuelle **est prêchée** aux étudiants canadiens dans leur église, ils **accourent** nombreux pour le commencement de chaque instruction, mais sitôt que l'orateur **a eu fini** d'annoncer son sujet, beaucoup **se détachent** [...] et tout bonnement **s'en vont**. (*Le Correspondant*, 1909 < Foulet, 1925, p. 227)

Ces surcomposés pourraient tous être remplacés par des passés « simplement » composés. Mais l'état résultant serait alors sans visée aspectuelle particulière. Avec le surcomposé, il est marqué comme perfectif.

Il peut paraître de prime abord assez curieux que le passé surcomposé puisse être utilisé pour exprimer un état résultant perfectif concomitant tantôt

du procès exprimé par un passé composé processif (cas le plus fréquent), tantôt du procès exprimé par un présent. En fait, il supplée l'absence, dans le système des temps verbaux du français, d'un temps verbal spécifiquement dédié à cette fonction *en contexte de présent narratif*. L'opposition passé composé vs passé surcomposé est donc, dans cette situation, exploitée pour ses vertus aspectuelles sur l'état résultant²⁵ – le premier étant aspectuellement sous-déterminé, le second marqué comme perfectif.

De surcroît, le passé surcomposé présente l'avantage d'assurer une lecture résultative, puisque le passé composé est toujours susceptible d'être interprété processivement, même en situation de transposition. Voir la formulation suivante, où l'expression *la veille* induit une interprétation processive du passé composé de transposition :

- (66) Mais ce n'est pas seulement la beauté de Paris qui le met, ce matin, dans un état d'euphorie. La vérité, c'est que, la veille, il a **rejoint** Diane Larchant, rue de Verneuil, pour la dernière fois. (G. Dormann, 1993)

3.3. Remarques sur la perfectivité

Représenter un intervalle avec une visée perfective a comme première conséquence que le cours interne de cet intervalle est inaccessible. La perfectivité n'implique pas, comme on l'écrit parfois, un *parcours* complet de l'intervalle désigné par le verbe (qui s'opposerait au *parcours* partiel de l'imperfectivité), mais une *saisie globale* de cet intervalle, ce qui est différent. On assimile souvent cette saisie à un point temporel, mais le terme de « point » est trompeur, car souvent interprété comme une absence de durée²⁶. Or la perfectivité n'est pas affaire de durée ; elle indique seulement l'inaccessibilité des différents instants de l'intervalle.

Pour caractériser la perfectivité de façon plus abstraite, sans recourir à des notions « réalistes » comme celles de point ou de durée, on pourrait reprendre la distinction entre l'intervalle du procès (E) et l'intervalle de la référence (R) telle que la conçoit Gosselin (2005, 2021), avec E correspondant à l'intervalle déterminé par le sens du verbe, et R correspondant à l'intervalle désigné, montré par la forme conjuguée du verbe. L'inaccessibilité des instants de l'intervalle, propre à la perfectivité, peut alors être définie comme une indifférenciation de E et de R. Cette indifférenciation signifie qu'il n'y a pas d'instant de E qui soit

-
25. À l'image par exemple de l'opposition plus-que-parfait vs passé antérieur, qui grammaticalise cette même opposition dans le passé.
26. Voir aussi les commentaires critiques formulés plus haut (§ 2.2). À noter que l'expression « verbe point » (ou « ponctuel ») est également utilisée pour désigner un type aspectuel de verbe : ceux qui signifient un procès instantané non-transitionnel (Moens & Steedman 1988).

aussi un instant de R, et réciproquement. (Par contraste, dans le cas de l'imperfectivité, E et R sont nécessairement différenciés, puisque R est inclus dans E.)

L'indifférenciation de E et de R produit, avec les verbes ou expressions verbales dénotant un état ou une activité, un effet repéré depuis longtemps : l'inchoativité. On a vu que cet effet s'observe aussi bien pour des compléments de localisation-advenue comme à *l'automne* que pour les états résultants signifiés par le passé antérieur ou le passé surcomposé. Mais il se produit aussi avec le passé simple :

- (61) Gilberte révérait sa tante en bloc. En s'attablant, elle tira sa jupe sous son séant, joignit les genoux, rapprocha ses coudes de ses flancs en effaçant les omoplates et **ressembla** à une jeune fille. Elle savait sa leçon, rompait délicatement son pain, mangeait la bouche close [...]. (Colette, 1944)

Il ne s'agit cependant que d'un effet interprétatif, qui n'invalide pas l'indifférenciation de E et de R. L'erreur ici serait de penser que R sélectionne la borne initiale (ou un segment initial) de E. Or, tout instant de E étant aussi un instant de R (et réciproquement), il ne saurait y avoir sélection. En revanche, c'est le sens lexical du verbe qui est affecté d'inchoativité. Le passé simple de (61) incite à interpréter le verbe *ressembler* comme signifiant '*commencer à ressembler*'.

4. Bilan

Partant de l'analyse, par C. Molinier (1990, 2003), des prépositions *à* et *en* dans les adverbiaux de localisation temporelle, j'ai essayé de montrer que la distinction que propose cet auteur entre localisateurs ponctuels et localisateurs duratifs masque le fait que le premier type comporte une dimension événementielle qui est absente du second. Cette dimension consiste dans le fait que dans le premier type, le site temporel et l'intervalle qui lui est associé sont présentés comme une advenue, signification que ne comporte pas le second type. Cette distinction est apparue d'autant plus intéressante qu'elle a une portée très générale pour l'étude des expressions de localisation, alors même qu'elle est faiblement grammaticalisée en français dans le cas des adverbiaux.

Cette incorporation de l'idée d'advenue, et donc d'un « procès », dans l'analyse de certains circonstanciels de localisation, paraît d'autant plus pertinente qu'on la retrouve dans certaines formulations propositionnelles de ces mêmes circonstanciels (subordonnées). Il s'agit des cas où le temps verbal de la subordonnée a une signification associant résultativité et perfectivité, ce qui concerne typiquement le passé antérieur et le passé surcomposé. Mais cette signification n'est pas nécessairement codée grammaticalement comme elle l'est avec ces deux temps verbaux ; elle peut aussi bien résulter d'un fait d'interprétation plus ou moins contraint par le contexte, comme ce peut être le cas avec le

passé composé²⁷. Ce parallélisme entre les formulations non-propositionnelles et propositionnelles des circonstanciels de localisation conduit à faire l'hypothèse que les circonstanciels non-propositionnels, quand ils incorporent cette idée d'advenue, peuvent être caractérisés comme perfectifs, au même titre que les états résultants du passé antérieur et du passé surcomposé.

Au cours de ces analyses, nous avons examiné divers problèmes relatifs au fonctionnement des temps composés dans les subordinées temporelles, notamment l'anaphoricité, les relations temporelles exprimées entre la subordinée et la principale, et certaines formulations problématiques que paraît produire le passé composé dans des contextes le contraignant à signifier un état résultant dans le passé.

Ce parcours nous a également amenés à comparer le fonctionnement du passé composé et du passé surcomposé. Il apparaît que ces deux temps verbaux sont potentiellement en concurrence dans deux types de situations :

- Dans des contextes où les propriétés aspectuelles du verbe de la subordinée sont telles qu'elles forcent à interpréter le passé composé comme désignant un état résultant dans le passé – valeur que ce temps verbal est inapte à produire. Le surcomposé permet alors d'éviter cette interprétation « contre nature » tout en assurant la désignation d'un état résultant concomitant du procès de la principale, donc situé dans le passé.
- Dans des contextes de présent de transposition (narratif). La situation est alors différente, puisque rien ne s'oppose à ce que le passé composé soit ici interprété comme désignant un état résultant concomitant du procès de la principale, donc comme un présent (de transposition) résultatif. Dans ce type de contexte, le surcomposé présente, par rapport au passé composé, le double avantage d'empêcher toute lecture processive, et surtout de marquer comme perfectif l'état résultant, avec les implications anaphoriques et discursives associées à la perfectivité.

Références

- APOTHÉLOZ D. (2010). Le passé surcomposé et la valeur de parfait existentiel. *Journal of French Language Studies* 20(2), 105-126.
- APOTHÉLOZ D. (2020). À propos d'un conflit aspectuo-temporel engendré par certains usages du passé composé. In : E. Corre, D.-T. Do-Hurinville, H.-L. Dao (éds), *The expression of tense, aspect, modality and evidentiality in Albert Camus's L'Étranger and its translations / L'Étranger de Camus et*

27. Ou encore avec le futur antérieur (voir Gosselin 2019, 2021).

- ses traductions : questions de temps, d'aspect, de modalité et d'évidentialité (TAME)*. Amsterdam : John Benjamins, 75-94.
- AURNARGUE M., BRAS M., VIEU L. & ASHER N. (2001). The syntax and semantics of locating adverbials. *Cahiers de Grammaire* 26, 11-35.
- AYRES-BENNETT W. & CARON P. (éds) (1996). *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curse de Vaugelas (1719-1720)*. Paris : Presses de l'École Normale Supérieure.
- BEAUJOT J.-P. (1980). Quand passé surcomposé et passé antérieur sont de parfaits synonymes. *Bulletin du Centre d'analyse du discours* 4 (*Synonymies*), 81-122.
- BENVENISTE É. (1959). Les relations de temps dans le verbe français. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 54/1, 69-82. Réédité dans : *Problèmes de linguistique générale*, 1. Paris : Gallimard, 1966, 237-250.
- BERTHONNEAU A.-M. (1991). *Pendant et pour*, variation sur la durée et donation du référent. *Langue française* 91, 102-124.
- BOREL M. (2018). Formes surcomposées « standard » et formes surcomposées « régionales ». *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2018*. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184612007>
- BOREL M. (2024). *Les formes verbales surcomposées en français*. Lausanne : Peter Lang.
- BORILLO A. (1983). Les adverbes de référence temporelle dans la phrase et dans le texte. *DRLAV* 29, 109-131.
- BORILLO A. (1998). Les adverbes de référence temporelle comme connecteurs temporels de discours. In : Sv. Vogeleeer, A. Borillo, C. Vetter & M. Vuillaume, *Temps et discours*. Louvain-La-Neuve : Peeters, 131-145.
- BORILLO A. (2007). Quand les adverbiaux de localisation spatiale constituent des facteurs d'enchaînement spatio-temporel dans le discours. In : L. de Saussure, J. Moeschler & G. Puskas (éds), *Information temporelle, procédures et ordre discursif*. Amsterdam : Rodopi, 123-138. (*Cahiers Chronos* 18)
- CARRUTHERS J. (1993). Passé composé, passé surcomposé : marqueurs de l'antériorité en français parlé. In : G. Hilty (éd.), *La phrase. Actes du XX^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes, vol. 1*. Tübingen : Francke, 109-122.
- DAMOURETTE J., PICHON E. (1911-1936). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : D'Arthey.
- DAUZAT A. (1947). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : I.A.C.
- DECLERCK R. (2006). *The grammar of the English verb phrase, vol. 1: The grammar of the English tense system*. Berlin: Mouton De Gruyter.
- DOWTY D. (1991). Thematic proto-roles and argument selection. *Language* 67(3), 547-619.
- FLAMENT-BOISTRANCOURT D. (1994). Remarques sur un petit couple rebelle : *an/année*. *Langue française* 103, 56-67.

- FOULET L. (1925). Le développement des formes surcomposées. *Romania* 51, 203-252.
- GOSELIN L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GOSELIN L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- GOSELIN L. (2011). L'aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales. *Journal of French Language Studies* 21(2), 149-171.
- GOSELIN L. (2019). Le futur antérieur d'un point de vue systémique. *Langue française* 201, 31-46.
- GOSELIN L. (2021). *Aspect et formes verbales en français*. Paris : Classiques Garnier.
- GOUGENHEIM G. (1938). *Système grammatical de la langue française*. Paris : D'Artrey.
- GROSS M. (1968). *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*. Paris : Larousse.
- GUILLAUME G. (1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Honoré Champion.
- HAVU J. (2012). Le passé surcomposé dans le français classique. In : C. Guillot, B. Combettes, A. Lavrentiev, E. Oppermann-Marsaux & S. Prévost (éds), *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*. Berne : Peter Lang, 177-191.
- HILL J.K. (1984). "A la recherche de temps perdus": The double compound forms of the verb in present-day French. *Word* 35/1, 89-112.
- IMBS P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris : Klincksieck.
- JOHANSON L. (2000). Viewpoint operators in European languages. In: Ö. Dahl (ed.), *Tense and aspect in the languages of Europe*. Berlin, New York: Mouton De Gruyter, 27-187.
- JOLIVET R. (1986). Le passé surcomposé : emploi "général" et emploi "régional" : examen des insertions dans le syntagme verbal surcomposé. In : *Mélanges d'onomastique, linguistique et philologie offerts à M. Raymond Sindou, tome II : Linguistique et philologie*. Milliau : Presses de la Société des imprimeurs Maury, 109-116.
- KOSCHMIEDER E. (1929). *Zeitbezug und Sprache. Ein Beitrag zur Aspekt- und Tempusfrage*. Wiesbaden: Springer. Trad. française : *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique. Contribution à la question de l'aspect et du temps*. Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 1996.
- MARTIN R. (1971). *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck.
- MARTINET A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Crédif-Didier.

- MOENS M. & STEEDMAN M. (1988). Temporal ontology and temporal reference. *Computational Linguistics* 14/2, 15-28.
- MOLINIER C. (1990). Les quatre saisons : à propos d'une classe d'adverbes temporels. *Langue française* 86, 46-50.
- MOLINIER C. (2003). Sur les compléments de localisation temporelle construits avec les propositions *à, en* et *de*. In : W. Banyś, L. Bednarczuk & K. Polański (éds), *Études linguistiques romano-slaves offertes à Stanisław Karolak*. Kraków : Instytut Neofilologii Akademii Pedagogicznej, 319-338.
- OLSSON L. (1971). *Étude sur l'emploi des temps dans les propositions introduites par quand et lorsque et dans les propositions qui les complètent en français contemporain*. Uppsala : Studia Romanica Upsaliensia. (Thèse de doctorat)
- SAUSSURE L. de & STHIOUL B. (2012). Formes et interprétations du passé surcomposé : unité sémantique d'une variation diatopique. *Langages* 188, 75-94.
- SCHADEN G. (2009). *Composés et surcomposés. Le "parfait" en français, allemand, anglais et espagnol*. Paris : L'Harmattan.
- STEFANINI J. (1954). La tradition grammaticale française et les temps surcomposés. *Annales de la Faculté des lettres d'Aix* 28, 67-108. Réédité dans : J. Stefanini, *Linguistique et langue française*. Paris : Éd. du CNRS, 1992, 37-74.
- STHIOUL B. (2006). Le(s) passé(s) surcomposé(s) : temps, aspect, subjectivité. *TRANEL (Travaux neuchâtelois de linguistique)* 45, 115-132.
- TESNIÈRE L. (1939). Théorie structurale des temps composés. In : *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*. Genève : Georg, 153-183.
- VENDLER Z. (1957). Verbs and time. *Philosophical Review* 66, 143-160. Repris dans: Z. Vendler, *Linguistics in Philosophy*. Ithaca (NY): Cornell University Press, 1967, 97-121.

